



Registre des Délibérations Séance du Conseil Municipal Le 28 janvier 2016

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mmes Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : M.me Gonçalves Séraфина

Les CCAS et leur devenir

La Loi NOTR du 7 août 2015 rend le CCAS facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants mais ne crée pas une obligation de le supprimer.

Nous avons reçu une note de la Direction Générale des Finances publiques. Le diagnostic de DGFIP démontre une activité peu significative au budget du CCAS en 2014 et cette direction propose la dissolution de ce CCAS pour janvier 2017.

Sachant que les deux collègues siégeant au CCAS (élus et extérieurs) se sont investis dans leur rôle et leur mission à caractère social, il nous paraît difficile de les remercier maintenant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de garder le CCAS actuel jusqu'à la fin de ce mandat.

METROPOLE

○ CLETC :

Adoption du dernier rapport retraçant les décisions de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 30 novembre 2015 : ce rapport acte principalement le reversement progressif de la taxe d'aménagement et la refacturation des services communs entre la ville de Rouen et la Métropole

Voici la délibération qui vous est proposé :

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date des 22 janvier 2015, 23 juin 2015 et 6 juillet 2015 ;

Vu les rapports de présentation de la CLETC ;

Considérant que la création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les Communes membres ;

Considérant la fin de la reconnaissance de l'intérêt métropolitain relatif au soutien de la Maison des Jeunes et de Culture (MJC) de la Région d'Elbeuf, au soutien du dispositif de l'Atelier Santé Ville (ASV), de l'équipement culturel Philippe Torreton, et du soutien de l'animation culturelle composée de Lire en Seine, Film en Fête Ecoles, Mini-athlons, Festival Graines de public et la Traverse à Cléon ;

Considérant que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts ;
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ces rapports dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie et l'extension de ses compétences.

ARTICLE 2 : D'approuver le rapport de la CLETC ci-joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la fin de l'intérêt métropolitain sur le pôle Val de Seine.

ARTICLE 3 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, Le conseil municipal donne délégation au Maire pour signer la présente convention et valide le transfert de charge établi par la CLETC le 30 novembre 2015.

○ **PIG** :

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, des aides à la réhabilitation de logement sont attribués au sein du PIG. Ce dispositif s'achève en janvier 2016 et a permis de financer 3 logements sur Orival. La Métropole a décidé de ne pas reconduire la mission de suivi-animation mais néanmoins poursuit son action de réhabilitation du parc privé dans le PLH et reconduit les aides aux travaux allant de 500 € à 6 000€ au sein du PLH.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir la dynamique de réhabilitation du parc privé et de maintenir les aides financières et le co-financement Commune +Métropole en accordant aux propriétaires bailleurs une aide financière identique à celle de la Métropole mais avec un montant maximum de 3000 € par logement.

○ **PLUI** :

Voici quelques informations :

- Délibération du 12 octobre 2015 : engagement de la métropole dans l'élaboration d'un PLUI
- 1 classeur : dossier de concertation mis à la disposition du public tout au long de la procédure d'élaboration qui retracera le parcours de l'élaboration du PLUI
- 1 cahier d'observations qui permettra de noter les observations du public

Prochainement un dossier détaillé nous sera communiqué nous permettant de connaître les actions de concertation.

○ **FSIC** :

La métropole soutient les communes par la création d'un Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC)

Quatre domaines concernés :

- ✓ Les investissements liés à l'accessibilité Handicapés
- ✓ Les investissements réalisés dans les bâtiments communaux
- ✓ Les investissements concernant les espaces publics non métropolitains (parcs et jardins, cours d'école...)
- ✓ Les investissements ANRU

Le FSIC est cumulable avec l'aide régionale « énergie » et avec le Fonds d'Aide à l'Aménagement.

Il est proposé de présenter l'extension de la mairie à ce dispositif.

Jeunesse :

○ Bilan pass'ados 2015

Il a été dépensé en 2015 :

- + 3837.60 € en pass « aide au projet »
- + 5 785 € en pass « conduite accompagnée »

soit un total 9 622.60 € pour l'année 2015

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces dépenses.

○ MJC Convention :

Une convention de partenariat 2016 /2018 est proposée concernant :

- + Les mercredis
- + Les ateliers périscolaires (2 animateurs x 3h/semaine)
- + 1 semaine pendant les vacances de février 2016
- + 1 semaine de 4 jours et 3 nuits pendant les vacances d'avril 2016
- + 1 semaine pendant les vacances de la Toussaint

Montant de la prestation année 2016 : 51 263 €

Résiliation possible avec un préavis de 4 mois

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au maire pour signer cette convention.

○ Le Rotary Drapière d'Elbeuf :

Le Rotary Drapière d'Elbeuf propose un spectacle + gouter aux enfants défavorisés d'Orival, le 11 avril 2016 à St Pierre , salle Torretton.

Ce spectacle est offert uniquement aux enfants. Nous devons nous charger de les encadrer et de les transporter (maximum 10 enfants).

Pour tout contact : Lydie Meyer : 06.31.47.99.38 m.cpi3@wanadoo.fr

Après délibération, le Conseil Municipal propose de rechercher des enfants intéressés par ce spectacle.

Projets culturels communaux :

○ Propositions d'organisation et de budget des manifestations pour l'année 2016 :

- + Thé dansant le dimanche 28 février 2016 : coût orchestre 300€.
Après-midi animé par l'orchestre « Claude et Eric » - entrée gratuite -
- + Exposition peinture d'une trentaine de peintres : 23/24 avril 2016 : coût bons cadeau pour 150 €
- + Concert Jazz et Harmonica le 11 juin 2016 à 20h : Coût orchestre 500€
- + Fête de la Noix et salon de peinture «un maître et des élèves » le 8/9 octobre 2016 : prix artiste bon cadeau 100€

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette programmation et le budget correspondant.

Travaux

○ Radars pédagogiques :

Afin de ralentir la vitesse sur les RD 938 et RD 18, il est proposé d'acquérir 3 radars pédagogiques.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'acquérir trois radars pédagogiques et de demander les aides financières aux différents organismes et partenaires.

○ Salle Lucy Eudes : travaux de réfection

Cette salle a été créée dans les années 1980 environ.

Pour que cette salle soit toujours utilisable, il est nécessaire de faire des travaux de rénovation tels que :

- ✚ La réfection du sol : 4 028.55 € HT
- ✚ La pose de survitrage : 8 120.40 € HT
- ✚ Le changement des radiateurs : 2 326.67 € HT
- ✚ La pose d'une alarme : 2 105 € HT

Total des travaux : 16 580.62 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de financer ces travaux et de demander les aides financières aux différents organismes et partenaires.

○ Vidéo surveillance :

Afin de sécuriser le secteur de le 'école, le parking et la salle du Val Doré, il est proposé de mettre un système de Vidéo surveillance. Le cout est de 5090 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de financer ces travaux et ce matériel et de demander les aides financières aux différents organismes et partenaires.

Contrats et conventions

○ AD HOC : 553.25 € HT : coût pour l'année 2016

En 2015, contrat de maintenance des aires de jeux : 543.52 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer ce contrat.

○ Convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion de la Seine Maritime :

M Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le

CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- ou toute autre mission.

**La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1 :

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

ARTICLE 2 :

Autoriser Le Maire à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

○ Convention AIPPAM :

- ❖ Travaux sur berges : 3 400 €
- ❖ Réhabilitation chemin de croix : 1 380 €

Soit 4 780 €/an

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer ce contrat d'entretien de terrain.

○ Convention animateur tennis de table :

Convention de mise à disposition d'un animateur Tennis de table le lundi de 20 h 30 à 22 h : coût annuel de 1 480 € pour l'année 2016 (même prix qu'en 2015)

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer cette convention et régler la dépense.

- Mise à disposition terrain route des Roches :

Il est proposé de mettre à disposition gratuitement le terrain communal route des roches en contrepartie de son entretien.

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au maire pour signer cette mise à disposition.

- Mise à disposition de la salle du Val Doré pour 2016 et les années à venir :

En 2014 et 2015, le conseil municipal a fixé la mise à disposition de la salle Val Doré pour 2 cours hebdomadaires le soir en semaine (un cour de Zumba et un cour de renforcement musculaire) à 360 € (soit 10 € par semaine de cours x 36 semaines scolaires).

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité, Mme Morin ne prend pas part au vote, décide de renouveler la mise à disposition pour 2016 et les années à venir au même tarif.

- Gratuité salles aux associations : définition exacte et RAPPEL

1 gratuité aux associations par an pour la salle Lucy Eudes et une pour la salle Val Doré (en dehors des créneaux hebdomadaires).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces conditions.

Personnel

- Proposition de changement de filière pour un agent :

Actuellement une personne à l'accueil est en filière Patrimoine. Elle exerce des travaux uniquement administratifs, il est proposé de l'intégrer dans la filière administrative ce qui lui correspondrait mieux et d'ouvrir un poste au 1^{er} mars 2016 d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte :

- ✚ ce changement de filière,
- ✚ d'ouvrir un poste de d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
- ✚ et donne délégation au Maire pour signer tout document y afférent.

- Point sur les emplois d'avenir :

Un contrat « emploi d'avenir » arrive à son terme le 29 mars 2016, cette personne ne désire pas renouveler le contrat, il est donc proposé de rechercher un ou une remplaçante.

Un autre contrat « emploi d'avenir » arrive à son terme des 3 ans le 28 avril 2016. Il nous est impossible de le renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de remplacer les deux emplois d'avenir qui se termine en mars et avril 2016 et de demander des candidatures au Pôle emploi.

- Emplois saisonniers pour l'été 2016 :

Nous avons eu l'an dernier beaucoup de demandes. Il a été convenu les points suivants :

- ✚ De prendre en priorité les jeunes orivalais qui n'ont pas été retenus l'année précédente
- ✚ de limiter à deux années par jeune.
- ✚ De prendre maximum deux jeunes par été, un mois chacun.

L'ensemble des candidatures sera étudié fin avril.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'emploi de saisonniers selon les conditions ci-dessus.

- Ponts accordés en 2016 :

La Métropole accorde en 2016 :

- ✓ Vendredi 6 mai
- ✓ Vendredi 15 juillet
- ✓ Lundi 31 octobre
- ✓ Lundi 26 décembre

Après délibération, le Conseil Municipal accorde les ponts suivants au personnel communal :

- ✓ Vendredi 6 mai
- ✓ Vendredi 15 juillet
- ✓ Lundi 31 octobre

Informations diverses :

- Rapport d'activité 2014 AMF : mise à disposition du public
- Enquête publique du 16/11 au 16/12 : autorisation d'exploiter une unité de traitement de broyage de pneumatiques usagées et de caoutchoucs à St Aubin Les Elbeuf :
Après délibération, le Conseil Municipal vote à 12 contre ce projet et 2 abstentions.

La séance est levée à 20 h 10



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : *Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin*
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : *Mme Malherbe*

Pouvoirs : *Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine*

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : *Mme Gonçalves Sérafina*

Les CCAS et leur devenir

La Loi NOTR du 7 août 2015 rend le CCAS facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants mais ne crée pas une obligation de le supprimer.

Nous avons reçu une note de la Direction Générale des Finances publiques. Le diagnostic de DGFIP démontre une activité peu significative au budget du CCAS en 2014 et cette direction propose la dissolution de ce CCAS pour janvier 2017.

Sachant que les deux collègues siégeant au CCAS (élus et extérieurs) se sont investis dans leur rôle et leur mission à caractère social, il nous paraît difficile de les remercier maintenant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de garder le CCAS actuel jusqu'à la fin de ce mandat.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



Extrait du Registre des Délibérations Séance du Conseil Municipal Le 28 janvier 2016

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalvès, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

METROPOLE

○ CLETC :

Adoption du dernier rapport retraçant les décisions de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 30 novembre 2015 : ce rapport acte principalement le reversement progressif de la taxe d'aménagement et la refacturation des services communs entre la ville de Rouen et la Métropole

Voici la délibération qui vous est proposé :

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date des 22 janvier 2015, 23 juin 2015 et 6 juillet 2015 ;

Vu les rapports de présentation de la CLETC ;

Considérant que la création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les Communes membres ;

Considérant la fin de la reconnaissance de l'intérêt métropolitain relatif au soutien de la Maison des Jeunes et de Culture (MJC) de la Région d'Elbeuf, au soutien du dispositif de l'Atelier Santé Ville (ASV), de l'équipement culturel Philippe Torreton, et du soutien de l'animation culturelle composée de Lire en Seine, Film en Fête Ecoles, Mini-athlons, Festival Graines de public et la Traverse à Cléon ;

Considérant que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts ;

Considérant qu'il y lieu de se prononcer sur ces rapports dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie et l'extension de ses compétences.

ARTICLE 2 : D'approuver le rapport de la CLETC ci-joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la fin de l'intérêt métropolitain sur le pôle Val de Seine.

ARTICLE 3 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, Le conseil municipal donne délégation au Maire pour signer la présente convention et valide le transfert de charge établi par la CLETC le 30 novembre 2015.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : *Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy*

Etait absente excusée : *Mme Malherbe*

Pouvoirs : *Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine*

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : *Mme Gonçalves Sérafina*

METROPOLE

○ **PIG :**

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, des aides à la réhabilitation de logement sont attribués au sein du PIG. Ce dispositif s'achève en janvier 2016 et a permis de financer 3 logements sur Orival. La Métropole a décidé de ne pas reconduire la mission de suivi-animation mais néanmoins poursuit son action de réhabilitation du parc privé dans le PLH et reconduit les aides aux travaux allant de 500 € à 6 000€ au sein du PLH.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir la dynamique de réhabilitation du parc privé et de maintenir les aides financières et le co-financement Commune +Métropole en accordant aux propriétaires bailleurs une aide financière identique à celle de la Métropole mais avec un montant maximum de 3000 € par logement.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

METROPOLE

○ **FSIC :**

La métropole soutient les communes par la création d'un Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC)

Quatre domaines concernés :

- ✓ Les investissements liés à l'accessibilité Handicapés
- ✓ Les investissements réalisés dans les bâtiments communaux
- ✓ Les investissements concernant les espaces publics non métropolitains (parcs et jardins, cours d'école...)
- ✓ Les investissements ANRU

Le FSIC est cumulable avec l'aide régionale « énergie » et avec le Fonds d'Aide à l'Aménagement .

Après délibération, le Conseil Municipal décide de présenter l'extension de la mairie à ce dispositif.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Jeunesse :

○ **Bilan pass'ados 2015**

Il a été dépensé en 2015 :

✚ 3837.60 € en pass « aide au projet »

✚ 5 785 € en pass « conduite accompagnée »

soit un total 9 622.60 € pour l'année 2015

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces dépenses.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Jeunesse :

○ **MJC Convention :**

Une convention de partenariat 2016 /2018 est proposée concernant :

- + Les mercredis
- + Les ateliers périscolaires (2 animateurs x 3h/semaine)
- + 1 semaine pendant les vacances de février 2016
- + 1 semaine de 4 jours et 3 nuits pendant les vacances d'avril 2016
- + 1 semaine pendant les vacances de la Toussaint

Montant de la prestation année 2016 : 51 263 €

Résiliation possible avec un préavis de 4 mois

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le 10 février 2016

Le Maire

Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Jeunesse :

○ **Le Rotary Drapière d'Elbeuf :**

Le Rotary Drapière d'Elbeuf propose un spectacle + gouter aux enfants défavorisés d'Orival, le 11 avril 2016 à St Pierre, salle Torretton.

Ce spectacle est offert uniquement aux enfants. Nous devons nous charger de les encadrer et de les transporter (maximum 10 enfants).

Pour tout contact : Lydie Meyer : 06.31.47.99.38 m.cpi3@wanadoo.fr

Après délibération, le Conseil Municipal propose de rechercher des enfants intéressés par ce spectacle.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Projets culturels communaux :

- Propositions d'organisation et de budget des manifestations pour l'année 2016 :
 - ✚ Thé dansant le dimanche 28 février 2016 : coût orchestre 300€.
Après-midi animé par l'orchestre « Claude et Eric » - entrée gratuite -
 - ✚ Exposition peinture d'une trentaine de peintres : 23/24 avril 2016 :coût bons cadeau pour 150 €
 - ✚ Concert Jazz et Harmonica le 11 juin 2016 à 20h : Coût orchestre 500€
 - ✚ Fête de la Noix et salon de peinture «un maître et des élèves » le 8/9 octobre 2016 :prix artiste bon cadeau 100€

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette programmation et le budget correspondant.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Travaux

- Radars pédagogiques :
Afin de ralentir la vitesse sur les RD 938 et RD 18, il est proposé d'acquérir 3 radars pédagogiques.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'acquérir trois radars pédagogiques et de demander les aides financières aux différents organismes et partenaires.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Travaux

○ Salle Lucy Eudes : travaux de réfection

Cette salle a été créée dans les années 1980 environ.

Pour que cette salle soit toujours utilisable, il est nécessaire de faire des travaux de rénovation tels que :

- ✚ La réfection du sol : 4 028.55 €HT
- ✚ La pose de survitrage : 8 120.40 € HT
- ✚ Le changement des radiateurs : 2 326.67 € HT
- ✚ La pose d'une alarme : 2 105 € HT

Total des travaux : 16 580.62 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de financer ces travaux et de demander les aides financières aux différents organismes et partenaires.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Travaux

○ Vidéo surveillance :

Afin de sécuriser le secteur de le 'école, le parking et la salle du Val Doré, il est proposé de mettre un système de Vidéo surveillance. Le cout est de 5090 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de financer ces travaux et ce matériel et de demander les aides financières aux différents organismes et partenaires.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : *Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy*

Etait absente excusée : *Mme Malherbe*

Pouvoirs : *Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine*

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : *Mme Gonçalves Sérafina*

Contrats et conventions

- AD HOC : 553.25 €HT :coût pour l'année 2016
En 2015, contrat de maintenance des aires de jeux : 543.52 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer ce contrat.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : *Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy*

Etait absente excusée : *Mme Malherbe*

Pouvoirs : *Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine*

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : *Mme Gonçalves Sérafina*

Contrats et conventions

○ Convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion de la Seine Maritime :

M Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive*

- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- ou toute autre mission.

**La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur. L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1 :

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

ARTICLE 2 :

Autoriser le Maire à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

○ Contrats et conventions

○ Convention AIPPAM :

- ❖ Travaux sur berges : 3 400 €
- ❖ Réhabilitation chemin de croix : 1 380€

Soit 4 780 €/an

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer ce contrat d'entretien de terrain.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : *Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy*

Etait absente excusée : *Mme Malherbe*

Pouvoirs : *Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine*

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : *Mme Gonçalves Sérafina*

Contrats et conventions

○ **Convention animateur tennis de table :**

Convention de mise à disposition d'un animateur Tennis de table le lundi de 20 h 30 à 22 h : coût annuel de 1 480 € pour l'année 2016 (même prix qu'en 2015)

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer cette convention et régler la dépense.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Contrats et conventions

- Mise à disposition terrain route des Roches :

Il est proposé de mettre à disposition gratuitement le terrain communal route des roches en contrepartie de son entretien.

Après délibération, le Conseil Municipal donne délégation au maire pour signer cette mise à disposition.

Pour extrait conforme,

Le 10 février 2016

Le Maire

Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Contrats et conventions

- Mise à disposition de la salle du Val Doré pour 2016 et les années à venir :

En 2014 et 2015, le conseil municipal a fixé la mise à disposition de la salle Val Doré pour 2 cours hebdomadaires le soir en semaine (un cour de Zumba et un cour de renforcement musculaire) à 360 € (soit 10 € par semaine de cours x 36 semaines scolaires).

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité, Mme Morin ne prend pas part au vote, décide de renouveler la mise à disposition pour 2016 et les années à venir au même tarif.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : *Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy*

Etait absente excusée : *Mme Malherbe*

Pouvoirs : *Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine*

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : *Mme Gonçalves Sérafina*

Contrats et conventions

- Gratuité salles aux associations : définition exacte et RAPPEL

1 gratuité aux associations par an pour la salle Lucy Eudes et une pour la salle Val Doré (en dehors des créneaux hebdomadaires).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces conditions.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Personnel

- Proposition de changement de filière pour un agent :

Actuellement une personne à l'accueil est en filière Patrimoine. Elle exerce des travaux uniquement administratifs, il est proposé de l'intégrer dans la filière administrative ce qui lui correspondrait mieux et d'ouvrir un poste au 1^{er} mars 2016 d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte :

- ✚ ce changement de filière,
- ✚ d'ouvrir un poste de Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
- ✚ et donne délégation au Maire pour signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : *Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy*

Etait absente excusée : *Mme Malherbe*

Pouvoirs : *Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine*

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : *Mme Gonçalves Sérafina*

Personnel

○ Point sur les emplois d'avenir :

Un contrat « emploi d'avenir » arrive à son terme le 29 mars 2016, cette personne ne désire pas renouveler le contrat, il est donc proposé de rechercher un ou une remplaçante.

Un autre contrat « emploi d'avenir » arrive à son terme des 3 ans le 28 avril 2016. Il nous est impossible de le renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de remplacer les deux emplois d'avenir qui se termine en mars et avril 2016 et de demander des candidatures au Pôle emploi.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : *Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy*

Etait absente excusée : *Mme Malherbe*

Pouvoirs : *Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine*

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : *Mme Gonçalves Sérafina*

Personnel

- Emplois saisonniers pour l'été 2016 :

Nous avons eu l'an dernier beaucoup de demandes. Il a été convenu les points suivants :

- + De prendre en priorité les jeunes orivalais qui n'ont pas été retenu l'année précédente
- + de limiter à deux années par jeune.
- + De prendre maximum deux jeunes par été, un mois chacun.

L'ensemble des candidatures sera étudié fin avril.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'emploi de saisonniers selon les conditions ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Personnel

- Ponts accordés en 2016 :

La Métropole accorde en 2016 :

- ✓ Vendredi 6 mai
- ✓ Vendredi 15 juillet
- ✓ Lundi 31 octobre
- ✓ Lundi 26 décembre

Après délibération, le Conseil Municipal accorde les ponts suivants au personnel communal :

- ✓ Vendredi 6 mai
- ✓ Vendredi 15 juillet
- ✓ Lundi 31 octobre

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du Conseil Municipal
Le 28 janvier 2016**

Orivalmairie@wanadoo.fr

Tél.02.35.77.67.25

Fax.02.35.78.49.47

2 avenue des Tilleuls

76500 Orival

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier, les membres du conseil municipal, sur convocation du 14 janvier 2016, se sont réunis à la mairie d'Orival sous la présidence de Monsieur Daniel Duchesne, Maire.

Etaient présents : Mmes Gonçalves, Lacaille, Racko, Rogister et Morin
Messieurs Turquier, Alard, Lagnel, Duchesne, Devaux, Colange, Beauchef, Catherine et Leroy

Etait absente excusée : Mme Malherbe

Pouvoirs : Mme Malherbe donne pouvoir à M Laurent Catherine

Approbation du procès-verbal précédent

Secrétaire de séance : Mme Gonçalves Sérafina

Informations diverses :

- Enquête publique du 16/11 au 16/12 : autorisation d'exploiter une unité de traitement de broyage de pneumatiques usagées et de caoutchoucs à St Aubin Les Elbeuf :
Après délibération, le Conseil Municipal vote à 12 contre ce projet et 2 abstentions.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2016

Le Maire
Daniel Duchesne